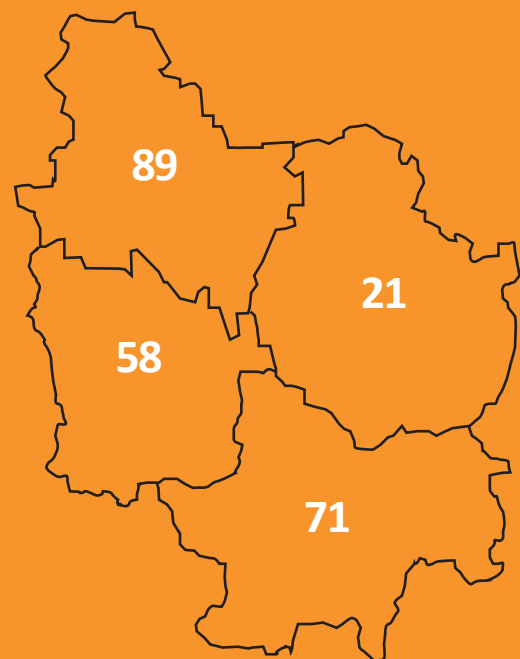


Baromètre régional

VOLET HÉBERGEMENT URGENCE Bourgogne

Mai - Octobre 2015



Sommaire

Synthèse.....	3
Quelques données contextuelles.....	4
Pour mieux comprendre les chiffres, quelques définitions.....	5
Une demande plus difficile à satisfaire avec la fermeture des places hivernales.....	6
Quels sont les profils des demandeurs ?.....	8
Une diminution du nombre de personnes hébergées ?.....	11
 ANNEXE	
Les sigles utilisés	12
Schémas de fonctionnement des 115 en Bourgogne.....	13

Synthèse

Hiver 2014

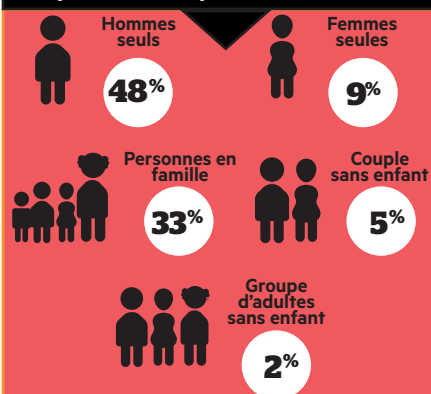
Dans les 4 départements Bourguignons sur la période de novembre à avril 2015

3949



personnes différentes ont sollicité le 115

Composition familiale des personnes ayant sollicité le 115



Âge

18-29 ans

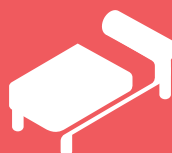
24%

7%

+60 ans

TOTAL

2789



personnes hébergées sur la période

Eté 2015

Dans les 4 départements Bourguignons sur la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2015

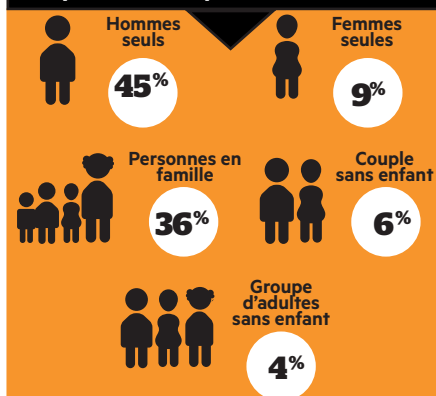
3990



personnes différentes ont sollicité le 115

dont des familles comportant notamment 842 enfants (67 enfants de plus que sur la période précédente)

Composition familiale des personnes ayant sollicité le 115



Âge

18-29 ans

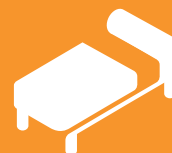
22%

4%

+60 ans

TOTAL

2237



personnes hébergées sur la période

soit 552 de moins qu'en hiver (-20%)

	Taux de pauvreté (1)		Part de la population vivant avec un bas revenu (en %)	Part des allocataires Caf dont les prestations représentent plus de 75% du revenu (en%)
	En 2011 (en%)	Variation 2008- 2011 (en points)		
Côte d'Or	11,1	1,2	14,0	15,4
Nièvre	15,7	1,0	20,3	26,0
Saône-et-Loire	13,6	1,0	16,3	17,6
Yonne	13,8	1,5	18,9	20,8
Bourgogne	13,2	1,2	16,6	18,7
France de province	14,4	1,2	18,3	19,8
France métropolitaine	14,3	1,2	17,9	19,8

(1) seuil de pauvreté à 60%

Sources : INSEE, Revenus disponibles localisés 2008 et 2011 ; Cnaf 2012.

Contexte et méthode d'élaboration du baromètre SIAO urgence en Bourgogne :

Le baromètre régional des SIAO en Bourgogne « volet urgence » s'inscrit dans le cadre d'un travail d'élaboration d'un observatoire régional des SIAO. Il est soutenu par la DRJSCS et mené par la FNARS Bourgogne.

En 2014 et 2015, un groupe de travail composé de représentants de la DRJSCS Bourgogne, des DDCS et des équipes SIAO des 4 départements bourguignons, animé par la FNARS Bourgogne s'est réuni régulièrement. Il a permis :

- d'identifier les pratiques de saisie des demandes et des offres d'hébergement au sein des SIAO
- de recenser les statistiques actuellement produites par chaque SIAO
- de déterminer un socle commun d'indicateurs départementaux et régionaux pour la construction d'un tableau de bord partagé
- d'harmoniser les pratiques de saisie des données des équipes SIAO de la région

A la suite de ces travaux, un premier baromètre a été publié sur l'hiver 2014/2015.

Le baromètre a pour objectif de fournir de manière partagée :

- une observation régionale
- une lecture régionale des besoins sur l'AHJ
- une analyse de données brutes
- une exploitation de données souvent inutilisées.

Il répond aux questions ci-dessous :

Qui se rend sur l'urgence et dans quelle proportion ? (typologie des publics, âge, sexe, nationalité, composition familiale, mais aussi origine géographique de la demande).

- Pourquoi ? (les raisons de la demande, situation au moment de la demande)
- Quelles sont les réponses apportées ? (réponses positives/négatives, adaptées ou non)

Le nombre d'indicateurs est volontairement limité. Ce nombre pourra évoluer suivant les demandes et les besoins.

Il comporte deux volets :

- un concernant les personnes en demande, il permet d'évaluer les besoins en hébergement des personnes en précarité
- un concernant les demandes elles-mêmes, cela permet de mettre en évidence la charge de travail et les modes d'organisation départementaux.

Les données sont transmises par les SIAO de Bourgogne. La FNARS Bourgogne est en charge de l'agrégation des données, la mise en page et l'écriture du baromètre.

Le baromètre sort deux fois par an en Mai et Novembre : un avant la période hivernale, un après la période hivernale. Il sera envoyé aux services de l'Etat, aux partenaires et aux associations... Les SIAO pourront aussi être un relais pour les partenaires.

Ce document a été élaboré en collaboration avec les services de l'Etat, la FNARS Bourgogne et les SIAO de la région Bourgogne.

Quelques données contextuelles :

« En Bourgogne, 212 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté en 2011. Comparée aux autres régions, la Bourgogne apparaît relativement préservée. Cependant, ses départements se trouvent dans des situations très disparates : ainsi la Côte-d'Or se situe parmi les dix départements français les moins touchés par la pauvreté, alors que la Nièvre fait partie des vingt-cinq départements les plus affectés. Donc, tous les territoires ne se trouvent pas dans la même situation, et il faut noter que la population pauvre se concentre davantage en milieu urbain.

49 800 Bourguignons perçoivent le revenu de solidarité active en 2012 et 43 400 l'allocation adulte handicapé (AAH).

Limitrophe à la région parisienne, l'Yonne est un département attractif où les arrivées de population l'emportent sur les départs. Cet excédent migratoire porte la croissance démographique à un niveau de 0.3 % par an.

La Côte d'Or abrite la capitale de la Bourgogne, Dijon, dont la population s'élève à plus de 150 000 habitants. La population côte-d'orientale est plutôt plus jeune et plus aisée que celle des trois autres départements de la région. Les trois quarts des habitants résident dans les agglomérations et leur aire d'influence.

Département rural, la Nièvre est le moins peuplé et le moins dense des départements bourguignons. Entre 1999 et 2009, la baisse de la population se ralentit.

Plus d'un tiers des Bourguignons résident en Saône-et-Loire. C'est le département le plus peuplé de la Bourgogne. Le niveau de revenu de ses habitants est inférieur à la moyenne régionale. »

Sources : INSEE

Pour mieux comprendre les chiffres, quelques définitions...

Les logiciels utilisés :

Les départements de la Saône et Loire (71) et de la Côte d'Or (21) utilisent le logiciel ProgDis dans son intégralité pour le volet 115. Dans le département de la Nièvre (58), les données sont exploitées sous excel à partir de plusieurs sources mieux maîtrisées que Progdis et qui donnent une très bonne fiabilité des données. Enfin, le département de l'Yonne (89) utilise le logiciel SI SIAO où à l'heure actuelle le volet urgence n'est pas intégré. Il produit ses données sur l'urgence via Excel.

Les chiffres observés correspondent aux places mobilisables par le 115. D'un département à l'autre, le 115 est amené à ne pas avoir exactement les mêmes missions. Par exemple, en Côte d'Or, le 115 gère le dispositif post-asile. Ces places sont incluses dans les places mobilisables, contrairement à la Saône-et-Loire notamment.

La demande d'hébergement :

Seuls les appels concernant un ménage identifié (pour une prestation ou un hébergement) donnent lieu à la création d'une demande. On appelle «demande» toutes les demandes qui sont faites au 115. Il peut s'agir de demandes d'hébergement ou de prestation (demande d'informations par exemple sur les coordonnées d'un vestiaire). Les demandes peuvent être faites par les personnes elles-mêmes, par un travailleur social pour un ménage, par un particulier pour signaler une personne, etc...

Ce baromètre porte sur les demandes d'hébergement d'urgence issues des données du SIAO : le terme « demandes » désignera donc implicitement les demandes d'hébergement.

Une personne ne peut prétendre qu'à une demande d'hébergement par jour.

Les demandes d'hébergement comptabilisent toutes les personnes d'un ménage : adultes et enfants. Par exemple : 1 ménage de 4 personnes = 4 personnes = 4 demandes d'hébergement = 4 réponses.

Il est possible de faire des statistiques exprimées en termes de personnes et

en termes de ménages. Par exemple : 1 200 demandes au cours du mois de janvier 2013 ont concerné 650 personnes différentes qui représentent 364 ménages.

Néanmoins, des disparités de pratiques par département rendent délicate la comparaison des données par territoire.

=> Dans l'Yonne, une personne hébergée plusieurs jours de suite n'a pas besoin de rappeler le 115 pour renouveler sa demande. Pendant l'hiver 2014-2015, ces renouvellements implicites n'avaient pas été intégrés à la demande alors qu'ils l'ont été durant l'été suivant. De fait, la demande a fortement progressé entre les deux périodes.

=> En Côte d'Or, le 115 demande pour certains sites de rappeler chaque jour pour être informé des places vacantes. Dans ce cas chaque rappel est comptabilisé comme une nouvelle demande. Mais toutes les structures de Côte d'Or n'appliquent pas cette règle.

=> Dans la Nièvre, il est demandé aux personnes de rappeler le 115 sur de rares places et s'il n'y a pas de rappel, les jours renouvelés ne sont pas comptabilisés comme de nouvelles demandes.

=> En Saône-et-Loire, pour un séjour de trois jours, seule une demande est comptabilisée, le jour de l'entrée. La personne ne rappelle le 115 que lorsqu'elle a quitté une place. A ce moment-là, elle fait une nouvelle demande, comptabilisée comme telle.

La demande d'hébergement ayant donné lieu à un hébergement (dite « positive ») :

La personne a été hébergée suite à sa demande et l'orientation préconisée par le 115.

La demande d'hébergement n'ayant pas donné lieu à un hébergement (dite « négative ») :

Une demande d'hébergement est définie comme n'ayant pas donné lieu à un hébergement lorsqu'il n'y a pas eu d'attribution de place ou que la personne n'a pas occupé la place qui lui avait été attribuée.

La connaissance du profil des personnes :

L'écoutant du 115 n'est pas censé demander le profil sociodémographique de la personne : composition familiale, âge, nationalité, etc. Du fait de l'inconditionnalité de l'accueil, la demande peut rester anonyme. C'est notamment le cas dans la Nièvre où beaucoup d'informations sur le profil de la personne sont manquantes. Des efforts de saisie sont en cours ce qui permet d'améliorer la connaissance du public appelant le 115 dans la Nièvre.

On notera cependant que l'âge n'est pas renseigné pour un appelant du 115 sur cinq en Bourgogne.

Dans l'Yonne, seul le sexe des adultes a été comptabilisé.

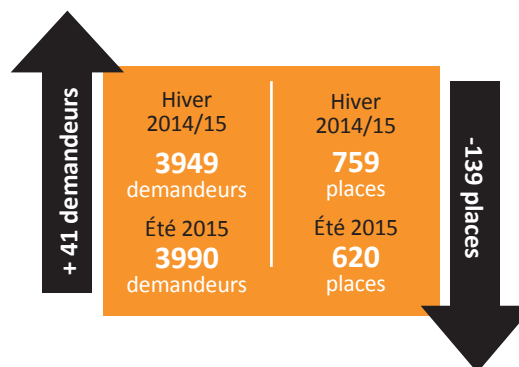
Composition du ménage :

Le ménage n'a pas dans le baromètre la même définition que l'INSEE, qui considère que le ménage est l'ensemble des personnes qui vivent sous un même toit. Dans le baromètre, le ménage est l'ensemble des personnes qui cherchent à être hébergées ensemble. Quatre types de ménage sont distingués :

- Personnes isolées : hommes ou femmes seuls
- Personnes avec enfant : Couple avec enfant(s), femme seule avec enfant(s), homme seul avec enfant(s), groupe avec enfant(s)
- Couples sans enfants
- Autre : ce sont des groupes d'adultes sans enfant, ou des mineurs isolés ou en groupe qui ne sont pas accompagnés d'adultes.

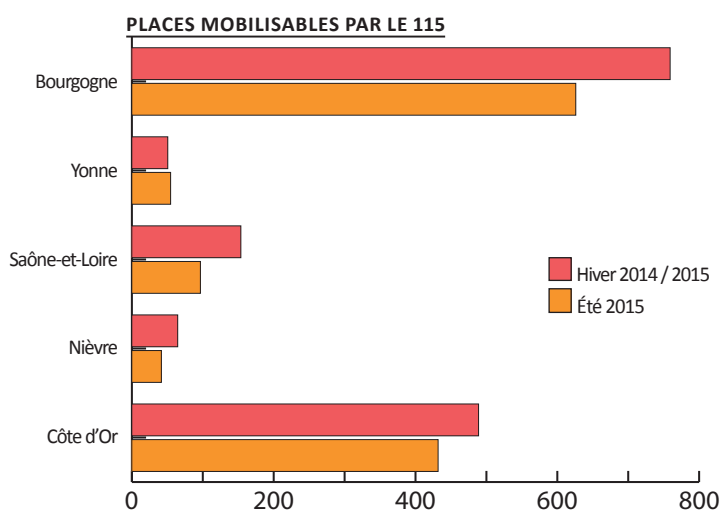
Une demande plus difficile à satisfaire avec la fermeture des places hivernales

L'activité du 115 entre mai et octobre 2015 est marquée par la **fermeture des places hivernales**. 620 places sont mobilisables en été en Bourgogne, elles étaient 759 durant l'hiver, soit 139 places de moins qu'en hiver.



La Nièvre enregistre la diminution la plus forte du nombre de places. 6 places fermées officiellement à Cosne-Cours-sur-Loire, depuis le 23 janvier 2016, étaient déjà indisponibles lors de la période estivale 2015, et sont donc à retirer des 42 places officielles. La Nièvre enregistre donc une perte de 48% de ses places entre l'hiver et l'été.

Cependant, en nombre absolu, cette diminution est faible (-29 places) en comparaison de la Saône-et-Loire et de la Côte d'Or (-57 places chacune). A l'inverse, l'Yonne enregistre plusieurs créations de places.



	Nb de demandes d'hébergement	Nb de personnes concernées	Nb de ménages concernés	Nb de demande / personne
Hiver 2014 / 2015				
21- Côte d'Or	18 486	1 818	1 369	10,2
58- Nièvre	1 481	376	277	3,9
71- Saône-et-Loire	4 508	1 227	939	3,7
89- Yonne	1805	528	204	3,4
Bourgogne	26280	3 990	2 789	6,6
Été 2015				
21- Côte d'Or	19 197	1 767	1 211	10,9
58- Nièvre	767	596	486	1,3
71- Saône-et-Loire	3 452	1 063	571	3,2
89- Yonne	7 560	564	262	13,4
Bourgogne	30976	3 990	2 530	7,8

Source SIAO

Cette baisse du nombre de places s'accompagne d'une **augmentation de la demande** au niveau régional. L'évolution du nombre de demandes effectuées dans l'Yonne, suite à l'enregistrement de tous les renouvellements de place implicites (cf. « pour mieux comprendre les chiffres, quelques définitions), influence fortement les résultats régionaux. En effet, en dehors de l'Yonne, seule la Côte d'Or enregistre une augmentation de la demande (+711).

En revanche, les chiffres renseignés indiquent que le nombre de demandeurs augmentelégèrement en Bourgogne (+41). Des focus par département aboutissent au même constat pour ce qui est de l'Yonne (+36) et de la Nièvre (+220). Néanmoins, les pratiques du SIAO de la Nièvre ont évolué vers une meilleure identification des demandeurs (auparavant la demande restait souvent anonyme), ce qui influe fortement ces résultats : on ne peut donc

pas affirmer avec certitude que le nombre de demandeurs ait augmenté. De plus, en Saône-et-Loire (-164) et en Côte d'Or (-51), le nombre de demandeurs diminue. **On supposera donc avec prudence une certaine stabilité du nombre de demandeurs.**

En moyenne **7,2** demandes par personne en hiver contre **5,9** en été (hors Yonne) Source SIAO

Si on exclut l'Yonne, pour laquelle la comparaison entre l'hiver 2014-2015 et l'été 2015 est faussée du fait de l'enregistrement des renouvellements de places implicites, le nombre de demandes par personne diminue sur l'ensemble de la région.

Le nombre de demandes par personne subit une baisse significative dans la Nièvre (de 3,9 à 1,3 demandes par personne), mais est plutôt stable en Saône-et-Loire et en Côte d'Or.

Le nombre de demandes par personne dépend à la fois du nombre d'appels par ménage et de la taille du ménage : plus les ménages sont grands, plus le nombre de demandes sera important pour le même nombre d'appels. Ainsi, la diminution du nombre de demandes peut résulter de deux mécanismes. Il peut s'agir d'une part de la diminution de la taille des ménages ayant recours au 115. D'autre part, il peut y avoir une évolution des besoins entre l'hiver 2014-2015 et l'été 2015 : les ménages feraient appel au 115 de manière plus ponctuelle. En effet, on peut imaginer que la baisse du nombre de places pousse les demandeurs à développer des stratégies alternatives (squats, tente, hébergement chez des tiers), diminuant ainsi la fréquence du recours.

La fermeture des places hivernales dans un contexte où le nombre de demandeurs reste assez stable, crée des difficultés pour répondre à la demande.

En Bourgogne, environ **23,2%** des demandes sont négatives. En apparence, ce chiffre reste stable par rapport à l'hiver (22,7%), mais il recouvre des situations

	Demandes négatives	Part des demandes négatives	Dont refus pour absence de places disponibles		Taux d'évolution des refus pour absence de place disponible
			NB	%	
Côte d'Or	4 319	22%	2 153	50%	139%
Nièvre	502	65%	435	87%	437%
Saône-et-Loire	1 696	49%	555	33%	65%
Yonne	656	9%	491	75%	85%
Bourgogne	7 173	23%	3 634	51%	129%

Source SIAO 2015

très contrastées. De plus, encore une fois les différences de pratiques par département influencent les chiffres, qu'il s'agisse des méthodes de comptabilisation de la demande, ou des règles d'attribution des places. Les départements de Bourgogne sont en phase d'intégration du principe de continuité de l'accueil et les pratiques ne sont pas partout harmonisées.

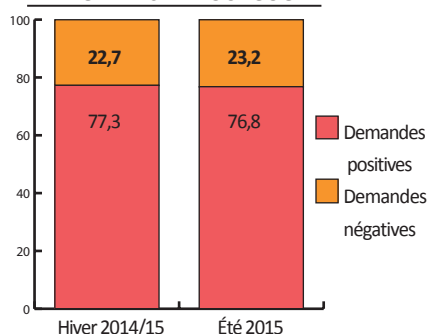
D'abord, dans l'Yonne, la part de demandes négatives est très faible (9%) car les personnes hébergées en continu sur des places 115 sont systématiquement intégrées à la demande depuis l'été 2015, ce qui augmente artificiellement la part de demandes positives. On observe également une part largement majoritaire de refus pour absence de places disponibles (75% des refus), ce qui correspond bien à une diminution du turnover. **Hors l'Yonne la part de demandes négatives atteint 28%.**

Ensuite, dans la Nièvre, 65% des demandes sont négatives. Mais, bien que la majeure partie des places soient occupées par des personnes hébergées en continu, ces dernières ne sont pas comptabilisées

dans la demande quotidienne. Ceci a donc pour effet contraire d'augmenter la part de demandes négatives. De même que dans l'Yonne, on observe dans la Nièvre une explosion du taux de refus pour absence de places disponible (87%), quatre fois plus que sur la période hivernale. Encore une fois cette situation peut être corrélée à un très faible turnover.

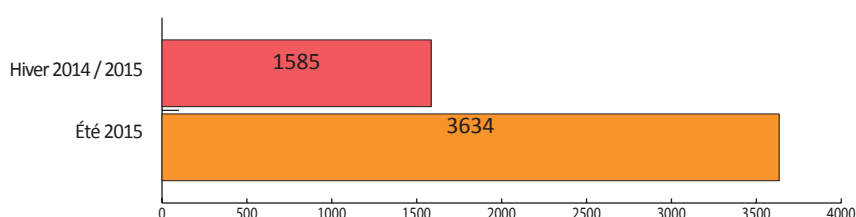
En Saône-et-Loire, près de la moitié des demandes sont négatives (49%), et 33% des refus résultent d'une absence de place disponible. En Côte d'Or enfin, seules 22% des demandes sont négatives, mais la moitié des refus résulte d'une absence de place disponible.

PART DES DEMANDES POSITIVES ET NÉGATIVES EN BOURGOGNE



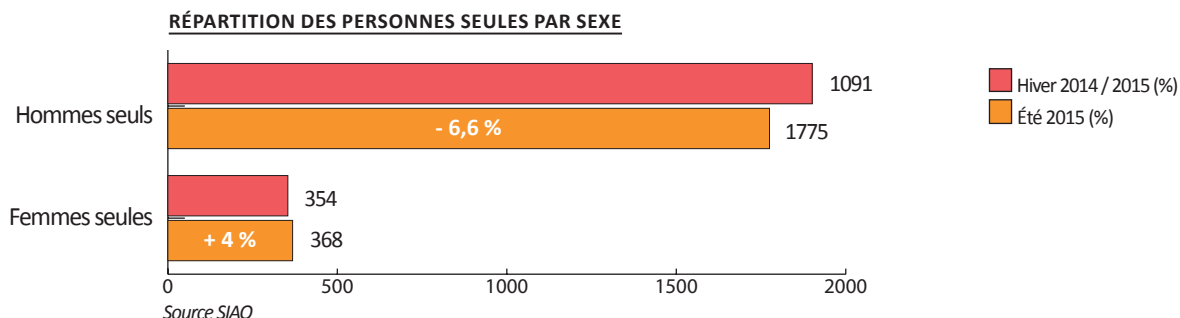
Le taux de refus pour absence de places disponibles connaît une forte progression dans tous les départements : il est multiplié par 129% en Bourgogne. Ceci reflète bien la difficulté pour chaque département de répondre à la demande dans un contexte de mise en œuvre du principe de continuité associé à une baisse du nombre de places au sortir de la période hivernale.

+ 129% DE REFUS POUR MANQUE DE PLACES DISPONIBLES



Quels sont les profils des demandeurs ?

Une majorité de demandeurs majeurs isolés



En Bourgogne, les personnes seules représentent 53,7% des demandeurs lors de l'été 2015. Elles sont moins nombreuses que lors de la période hivernale (-5%).

Cette diminution est surtout observable chez **les hommes seuls** (-6,6%), qui **de-meurent néanmoins et de loin le public le plus demandeur** (44,5%). Ils sont 6 fois plus nombreux que les femmes seules.

On observe des disparités départementales. La part des personnes

seules augmente dans l'Yonne (+4,6%) et la Nièvre (+22,5%). Elles y sont peu nombreuses (359 dans l'Yonne et 409 dans la Nièvre) mais occupent la plus grande part des demandeurs (64% dans l'Yonne et 68% dans la Nièvre).

En Côte d'Or leur nombre est stable (765 personnes lors de l'été 2015), mais on peut imaginer que la fermeture de places dédiées aux personnes isolées a entraîné un non recours de ces publics.

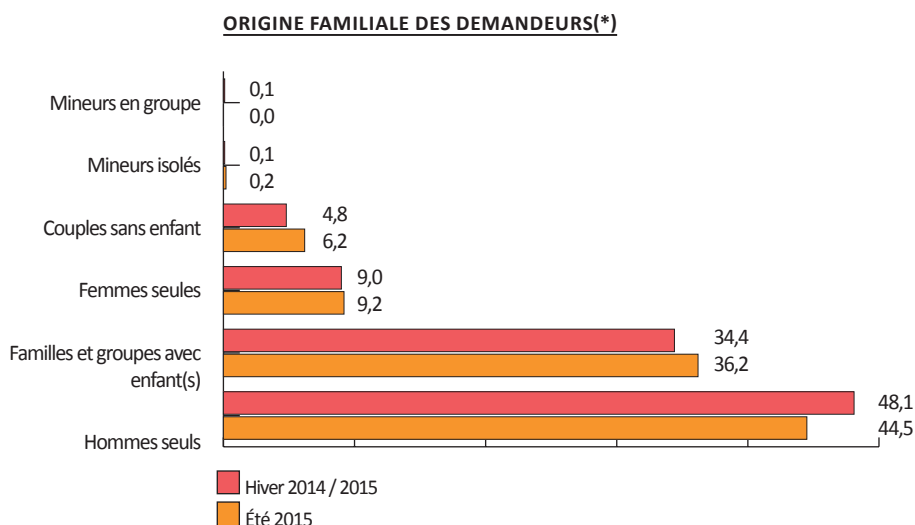
La Saône-et-Loire est le seul département qui voit diminuer le nombre de demandeurs isolés entre les deux périodes (-10%, soit 610 personnes pendant l'été 2015).



6 fois plus d'hommes seuls que de femmes seules

De nouveaux publics nécessitant des réponses spécifiques

Plus de la moitié des demandeurs (54%) sont des personnes vivant seules en Bourgogne. Plus du tiers sont des personnes avec enfant(s), 36%. Le reste se partage entre les couples sans enfant, 6% et d'autres situations (mineurs en groupe ou isolés), 4%.



Une demande des familles en progression

Les familles (femmes seules avec enfant(s), couples avec enfant(s), hommes seuls avec enfant(s)) constituent 34,4% des demandeurs; en y incluant les groupe(s) avec enfant(s), cette part est portée à 36,2%. Elle a progressé de 6,3% entre les deux périodes.

On peut de plus supposer que ces chiffres sous-estiment le nombre réel de familles en difficultés. Sur la Saône-et-Loire, la part de familles (sur le nombre total de ménages) faisant appel au 115 a diminué par rapport à l'hiver (-25% soit 297 adultes concernés sur l'été 2015). Ceci peut-être corrélé à la

mise en œuvre du plan de réduction des nuitées hôtelières. En effet, en l'absence d'autres solutions d'hébergement pour les familles via le 115, les familles peuvent être amenés à développer des solutions alternatives et cesser temporairement ou définitivement de recourir au 115.

Dans l'Yonne et la Côte d'Or, la demande en provenance des familles est en légère augmentation. Dans la Nièvre, elle connaît un taux d'évolution de 908%, soit un passage de 12 à 121 personnes concernées.

A noter que les mineurs représentent 19,4% des demandeurs, soit 775 enfants (51 de plus que l'hiver précédent, soit une progression de 7%) : de plus en plus d'enfants se retrouvent dans des situations de détresse sociale.



Davantage de femmes et de familles monoparentales

La Bourgogne compte une augmentation du nombre total de personnes de sexe féminin en demande sur la période estivale. Elles représentent 45% des demandeurs soit 1209 personnes (174 de plus que l'hiver précédent).

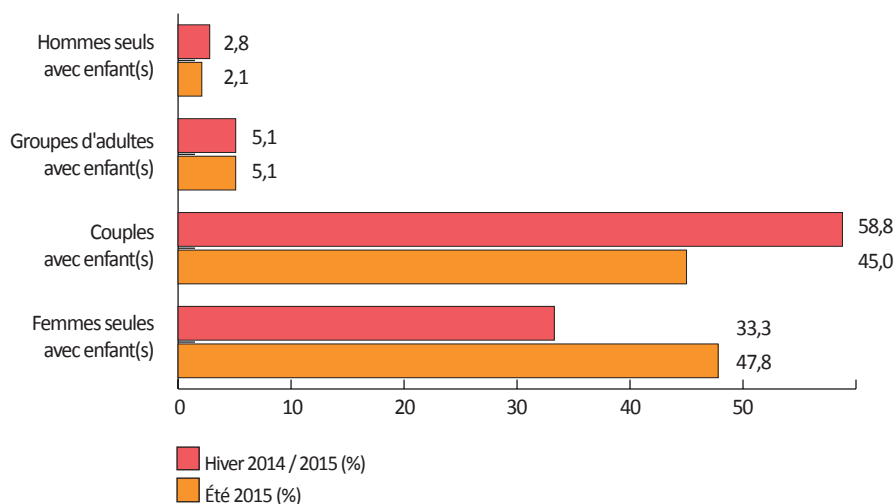
La quantité de femmes seules augmente entre la période hivernale et la période estivale (+4%). En termes d'urgence, les réponses pour ce public peuvent manquer. Les départements de la Nièvre (+17,2 soit 34 femmes) et de l'Yonne (+20,8 soit 87 femmes) portent à eux seuls cette progression.



+ 4% de femmes seules

+ 52% de femmes seules avec enfants

RÉPARTITION FAMILIALE DES FAMILLES ET GROUPES AVEC ENFANTS



La part des couples avec enfant(s) sur le volume des familles diminue (-18,8%).

Mais parmi les demandeurs, les femmes seules avec enfant(s) sont au deuxième rang des populations les plus représentées sur l'ensemble de la Bourgogne. Elles

occupent le même rang dans trois départements sur quatre (sauf Côte d'Or, troisième rang) et leur part augmente fortement dans chaque département, soit une augmentation globale de + 52% sur la Bourgogne. Cela représente 238 femmes.

Une plus grande visibilité des personnes victimes de violences

Les situations de violences conjugales ou intrafamiliales sont plus visibles l'été 2015 que sur la période hivernale précédente. Elles concernent 132 personnes soit 37 de plus que sur la période hivernale. Elles sont surtout présentes en Côte d'Or (66 personnes). Le public des victimes de violence est identifié par le Ministère des Affaires Sociales comme un public en forte augmen-

tation au sein des personnes sans-abri. Les femmes seules avec enfants et les personnes victimes de violences ne faisaient pas partie du public demandeur dans la Nièvre lors de l'hiver 2014-2015, ce qui est à mettre en lien avec la forte progression des familles précédemment identifiée dans ce département.

Attention, ces données, pas toujours bien renseignées, peuvent sous-estimer la réalité. Les pratiques de saisie peuvent varier. De plus, les personnes victimes de violences peuvent passer par des dispositifs spécifiques hors 115 pour accéder à l'hébergement.

+ 39% de demandes de personnes victimes de violences

Une augmentation des expulsions locatives

Hors période de trêve hivernale, les expulsions locatives connaissent une progression très importante (143 expulsions soit 49 de plus que sur la période hivernale). On assiste donc à une évolution des publics ayant recours au 115, avec une augmentation des cas de personnes peu éloignées du logement mais n'ayant pu s'y maintenir, pour diverses raisons.

On peut supposer que l'augmentation des expulsions locatives participe à la progression des demandes en provenance des familles.

Attention, ces données, pas toujours bien renseignées, peuvent sous-estimer la réalité. Les pratiques de saisie peuvent varier.

+ 52% d'expulsions locatives

Des publics jeunes et vulnérables

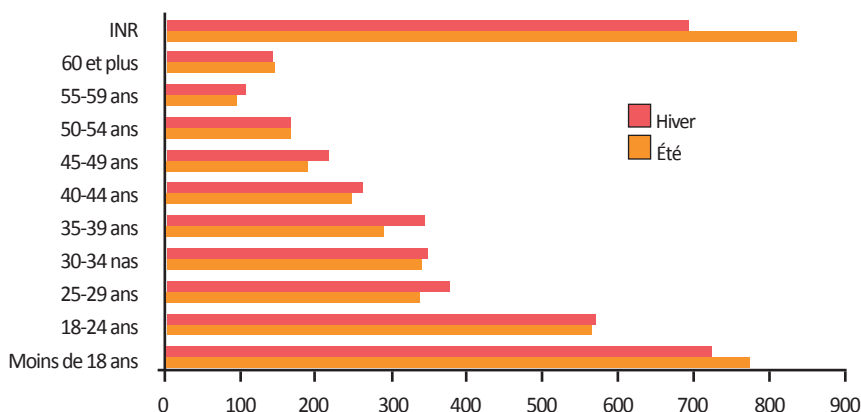
La répartition des demandeurs par âge évolue peu entre les deux périodes observées. Seul le nombre de mineurs connaît une augmentation significative, mais ces derniers sont dans la quasi-totalité accompagnés d'adultes. Les mineurs isolés ne représentent que 0,2% des demandeurs (cf. partie sur la composition familiale).

Par contre, les jeunes adultes (18-30 ans) constituent à eux seuls 22,6% des demandeurs. D'ailleurs, la médiane se trouve dans la tranche des 25-29 ans. Ces jeunes adultes constituent un public particulièrement vulnérable nécessitant une prise en charge et un accompagnement adapté. C'est surtout le cas des 18-24 ans qui sont rarement dotés de ressources financières,

ce qui réduit leur possibilité d'accès aux dispositifs d'insertion. Il est en de même pour les plus de 50 ans, qui représentent 10,22% des demandeurs (soins médicaux, normes d'accessibilité...).

Attention, 21% des données sur l'âge ne sont pas renseignées, ce qui réduit la fiabilité de ces données et analyses.

RÉPARTITION DES DEMANDEURS PAR ÂGE



Des situations administratives complexes

L'inconditionnalité de l'accueil est un principe déontologique du 115 qui ne saurait être remis en cause. Ainsi, tout public en situation de détresse (rupture d'hébergement ou de logement ou ne n'ayant pas les ressources pour y accéder) peut y faire appel.

Le Ministère des Affaires Sociales soulignait en 2013 que « la part des étrangers parmi les sans-domicile est passée de 38 % en 2001 à 53 % en 2012. Hausse qui s'explique en partie par l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile ne trouvant pas de place dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et orientés par conséquent vers les services d'aide

aux sans-domicile. » (DREES, Solidarité Santé, N°61, Les phénomènes émergents de pauvreté entre 2010 et 2013)

Dans les faits, lors de l'été 2015, 32% des demandeurs en Bourgogne n'avaient pas la nationalité française (dont 27% de nationalité hors UE). Parmi ce public se trouvent des personnes aux situations administratives diverses (demandeurs d'asile, déboutés avec ou sans obligations de quitter le territoire français). En fonction de l'évolution de leur situation administrative, ces publics peuvent se retrouver sans solution de sortie. Ils participent alors au risque d'embolie du dispositif d'hébergement d'urgence. De

plus, les ménages d'origine hors Union Européenne étaient préférentiellement orientés vers les hôtels. Avec le plan de réduction des nuitées hôtelières, le 115 ne peut plus y recourir, hors cas d'extrême urgence (hiver, familles avec enfant(s)...). Cette solution était certes coûteuse et n'assurait pas un accompagnement social adéquat, mais permettait plus facilement de répondre au volume de la demande.

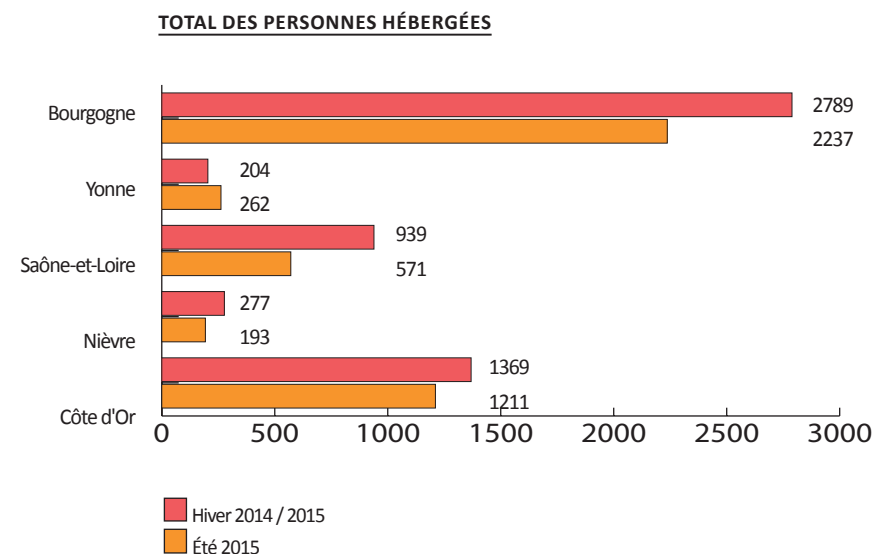
Attention, au moins 22% des données sur la nationalité ne sont pas renseignées, ce qui réduit la fiabilité de ces données et analyses.

Une diminution du nombre de personnes hébergées

Lors de l'été 2015, en Bourgogne, on constate que le 115 a hébergé 552 personnes de moins que sur la période hivernale précédente, soit une baisse de 19,8%.

Encore une fois, dans l'Yonne, les chiffres indiquent une augmentation du nombre de personnes hébergées (+28%) qui n'est pas fiable. L'enregistrement des renouvellements de place implicites dans la demande depuis l'été 2015 concerne des personnes déjà hébergées en continu. C'est en Saône-et-Loire que le nombre de personnes hébergées diminue le plus (-39%). Cette baisse est également plus importante que la moyenne régionale dans la Nièvre (-30%). La Côte d'Or enregistre la plus faible baisse du nombre de personnes hébergées (-12%), inférieure à la moyenne régionale.

La mise en œuvre progressive du principe de continuité, associée à la fermeture des places hivernales (-18% de places), au plan



de réduction des nuitées hôtelières, et au manque de fluidité de certains parcours d'insertion, peut expliquer cette diminution.

Néanmoins, la comparaison future des baromètres portant sur la même période saisonnière (été avec été, hiver avec hiver),

sera plus pertinente pour mesurer l'effet de facteurs autres que la fermeture des places hivernales sur l'évolution de la demande et du nombre de personnes hébergées qui réduit la fiabilité de ces données et analyses.

UNE OFFRE SPÉCIFIQUE PAR DÉPARTEMENT

COTE D'OR

- 356 places pour les **familles avec enfant(s)** (femme avec enfant(s), homme avec enfant(s), couple avec enfant(s), groupe d'adultes avec enfant(s)).
- 34 places pour des **familles avec enfant(s) ou personnes isolées**.
- La demande en provenance des **personnes victimes de violences** est traitée en urgence vers des places dédiées aux familles avec enfant(s).

NIEVRE

- 30 places CPHU pour les **familles avec enfants de -3 ans**.
- 4 places de stabilisation en résidence sociale pour des **jeunes 18-25 ans** en primo-exclusion.
- 5 places pour les **familles avec enfant(s) de plus de 3 ans**.
- 6 places en CHRS urgence pour des **personnes majeures accompagnées d'animaux**.
- 4 places d'hébergement pour les **personnes victimes de violences**.

SAONE-ET-LOIRE

- 27 places pour les **familles avec enfant(s)**.

YONNE

- 5 places pour les **personnes victimes de violences**.

Les sigles utilisés

AHI : accueil, hébergement, insertion

AVAL : il s'agit d'un dispositif d'hébergement dans le 58 destiné aux personnes déboutées de leur demande d'asile, issues des CADA et régularisées au titre VP-VF.

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

Ils accueillent des personnes isolées ou des familles connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social. Les CHRS sont des établissements sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles. Ils sont financés par l'Etat par le biais d'une dotation globale.

CADA : centre d'accueil pour les demandeurs d'asile

Les CADA sont des lieux d'accueil de demandeurs d'asile durant l'étude de leur demande administrative de régularisation. Les prestations fournies sont les suivantes : accueil, accompagnement administratif, social et médical.

CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence
Les CHU sont des structures d'hébergement temporaire. Ils accueillent des personnes seules et isolées ainsi que des familles.

Ou centre hospitalier universitaire

CHS : centre hospitalier spécialisé

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale

FNARS : Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale

HI : Hébergement d'Insertion

HU : Hébergement d'Urgence

HUDA : Hébergement d'Urgence Demandeur d'Asile

LHSS : Lit Halte Soins Santé

POST- CADA : ce sont des lieux d'accueil pour les personnes ayant fait une demande d'asile et n'ayant pas obtenu le statut de réfugié.

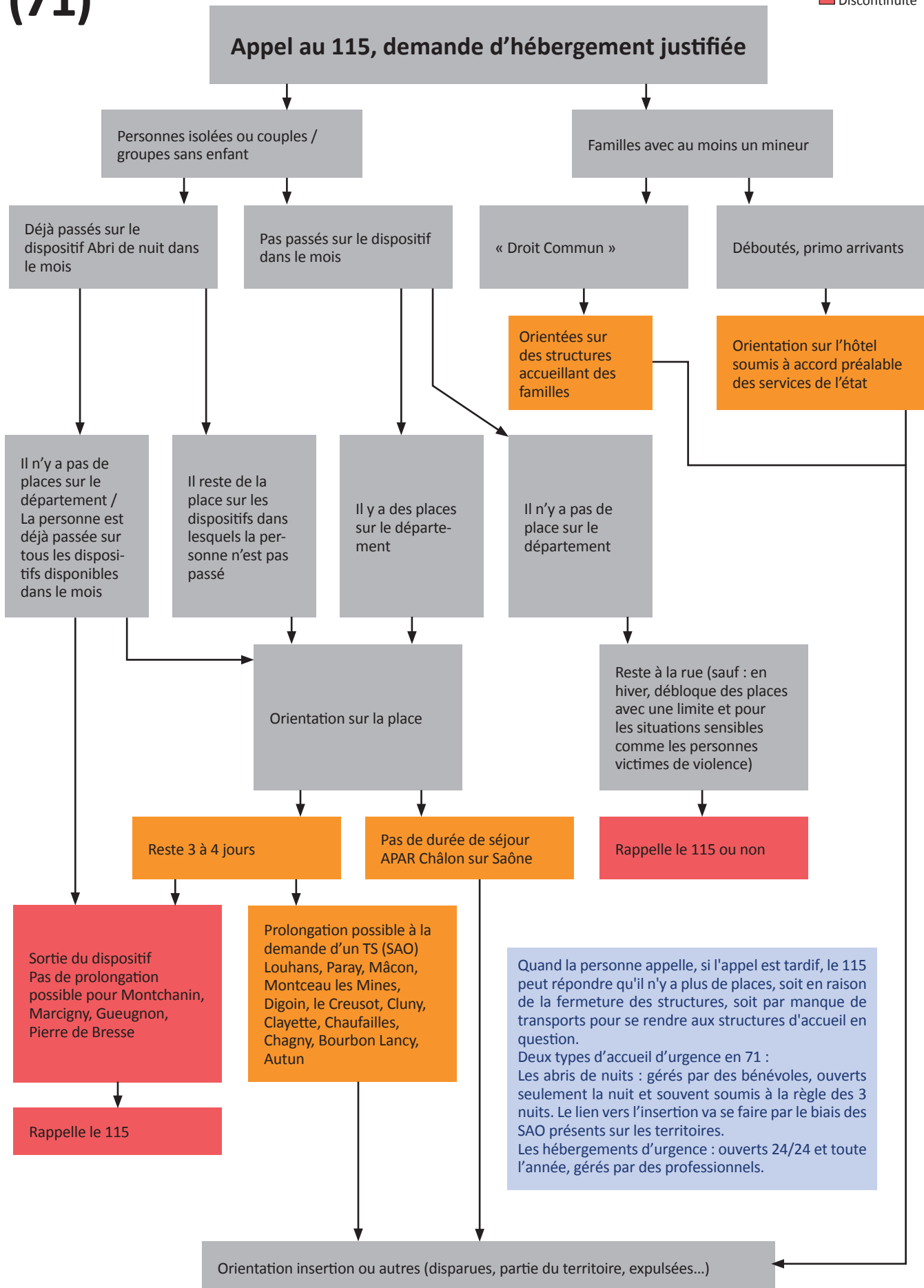
SHT : service d'hébergement temporaire dans le 89,

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

Dispositif VPVF : ce sont des dispositifs accueillant des personnes titulaires d'une carte vie privée et vie familiale

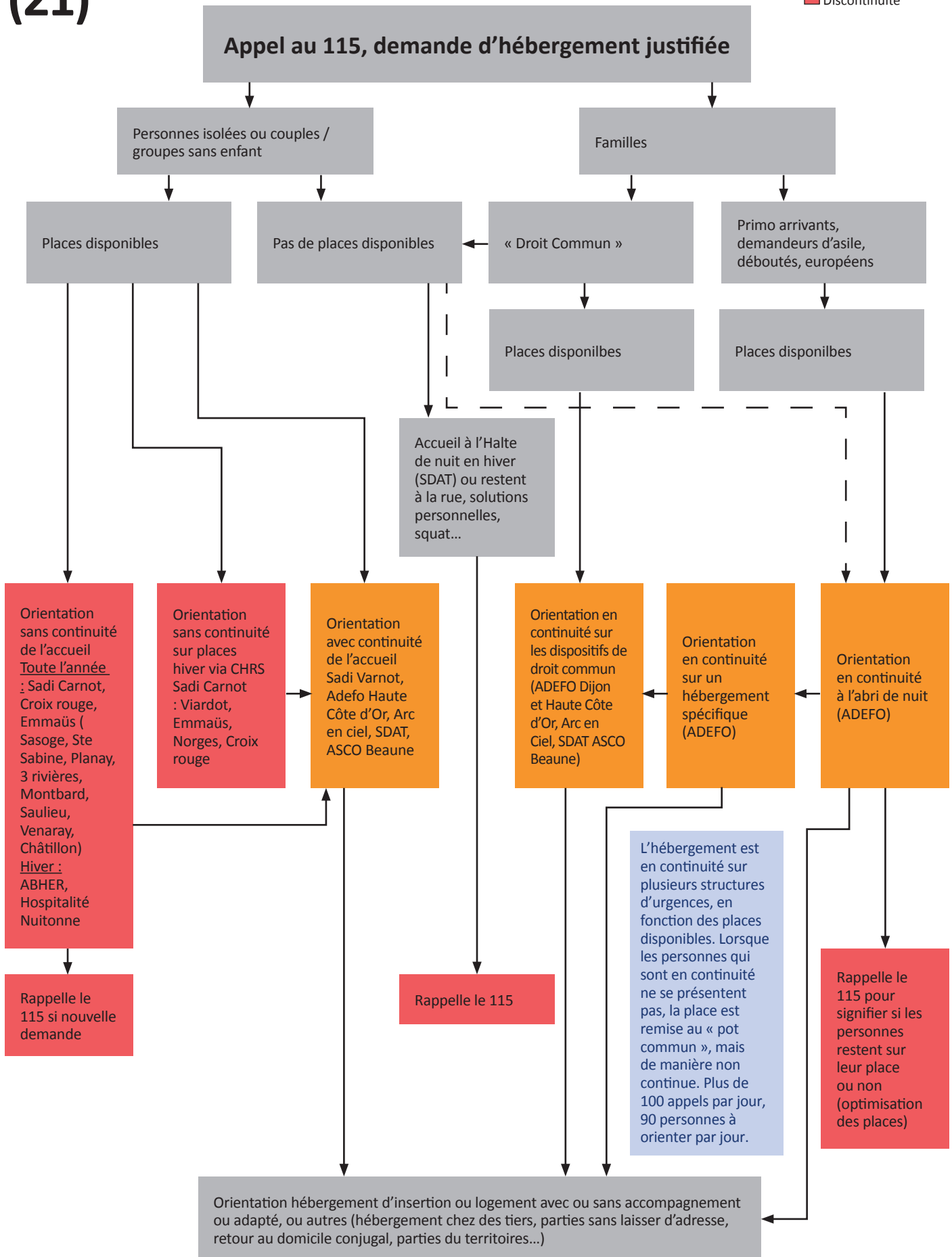
Le fonctionnement du 115 (71)

■ continuité de l'accueil
■ Discontinuité



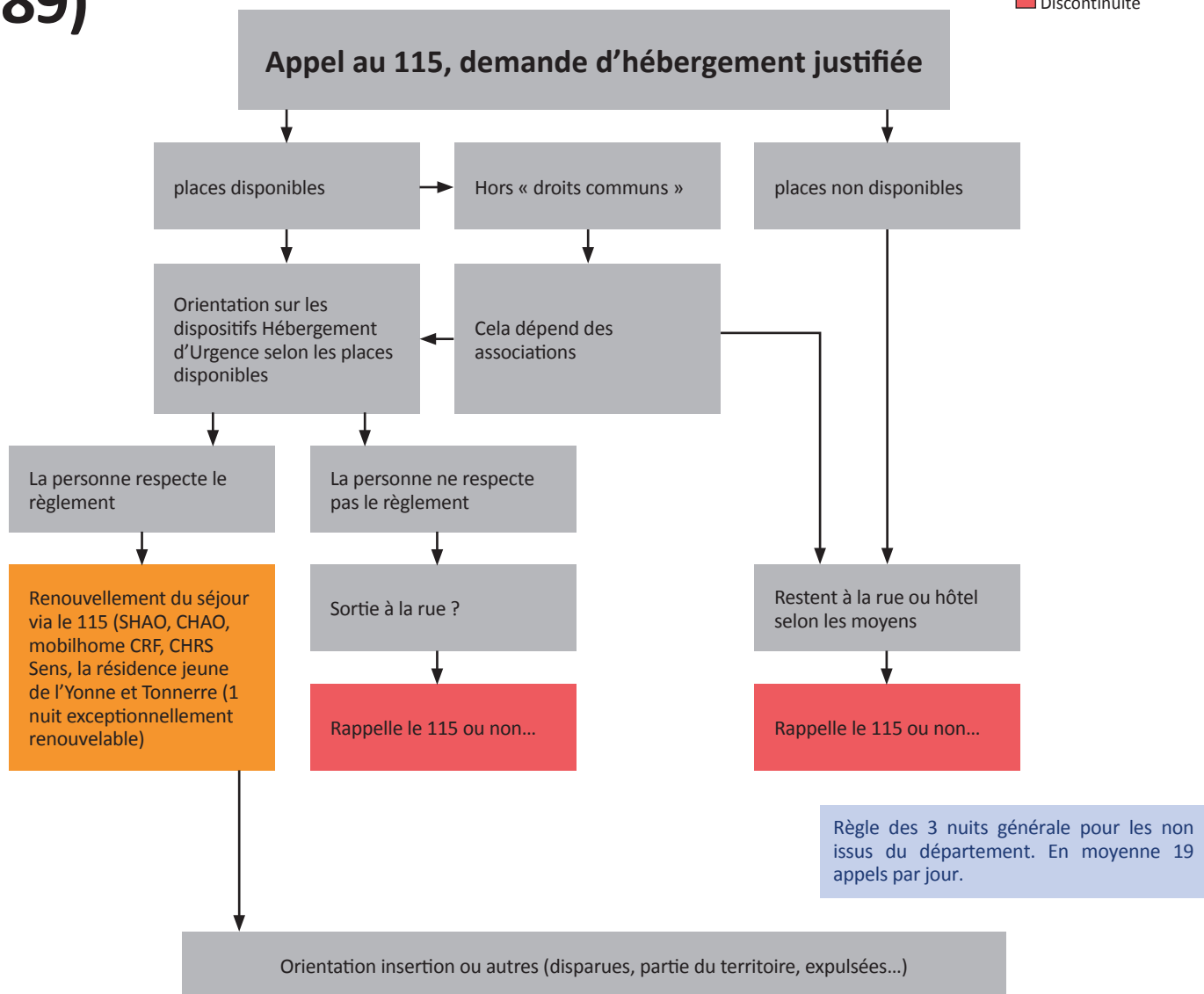
Le fonctionnement du 115 (21)

■ continuité de l'accueil
■ Discontinuité



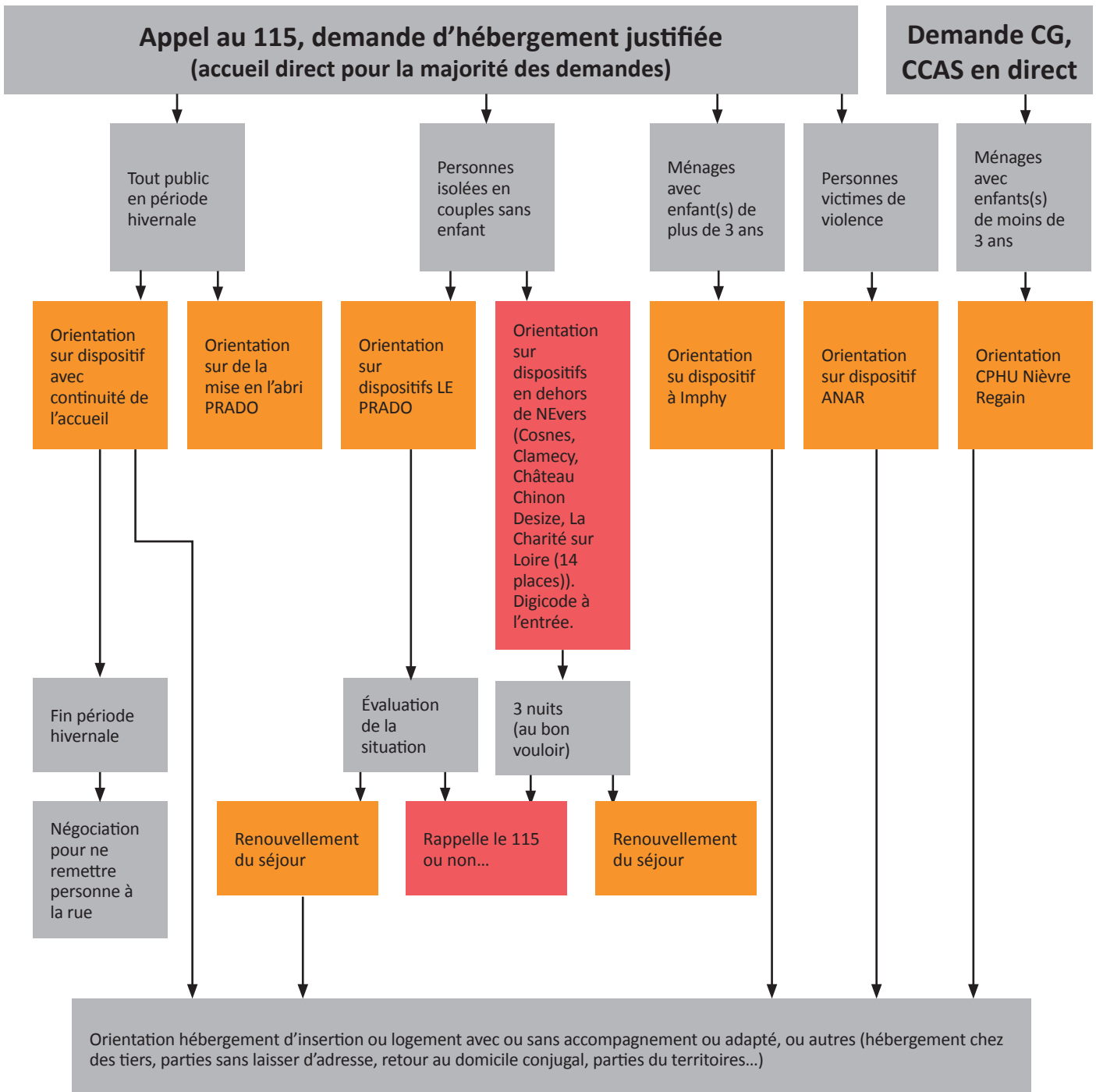
Le fonctionnement du 115 (89)

■ continuité de l'accueil
■ Discontinuité



Le fonctionnement du 115 (58)

■ continuité de l'accueil
■ Discontinuité



FNARS BOURGOGNE

Fédération Nationale des Associations
d'Accueil
et de Réinsertion Sociale

80 rue de Lyon
71000 Mâcon

bourgogne@fnars.org

03 85 21 94 67

CONTACT POUR LA CONCEPTION ET RÉALISATION DU BAROMÈTRE

FNARS Bourgogne
bourgogne@fnars.org

www.fnars.org

GRÂCE À LA PARTICIPATION ESSENTIELLE DES

4 SIAO départementaux de Bourgogne :

- Le SIAO 21
- Le SIAO 71
- Le SIAO 58
- Le SIAO 89

ET EN COLLABORATION AVEC LA DRJSCS

